

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/049/DEL/7.10

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : TARIFS COMMUNAUX – AJOUT ET MODIFICATION AU LIVRET 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2022/197/DEL/7.1 du 7 JUILLET 2022, le Conseil municipal a validé le livret des tarifs communaux applicable au 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé de modifier dans la rubrique :

**CONCESSIONS CIMETIERE
VACATIONS FUNERAIRES**

CONCESSIONS

.../...

Concessions	15 ans uniquement en renouvellement	30 ans	50 ans
2m ²	170 €	300 €	500 €
4 m ²	340 €	600 €	1 000 €
1 m ² cave urne	120 €	200 €	350 €
Columbarium	500 €	700 €	900 €
Carré des enfants	120 €	200 €	350 €

Caveau provisoire pour un mois : 30 €

Exhumation : 80 €

Jardin du souvenir : 59 € avec inscription sur registre

La gratuité est accordée pour la concession des enfants âgés de moins de 5 ans (sur dérogation du Maire), pour une période de 30 ans, au carré des enfants du cimetière.

CAVEAUX ET MONUMENTS D'OCCASION		
Caveau 1 place	650 €	
Caveau 2 places	950 €	
Caveau 3 places	1 375 €	
Caveau 4 places	1 795 €	
Caveau 5 places	2 000 €	
Caveau 6 places	2 535 €	+100 € par place supplémentaire
Cavurne	300 €	
Pierre tombale	550 €	
Stèle	550 €	

TAUX DES VACATIONS FUNERAIRES

Vacations effectuées par la Police Municipale :
25€ la vacation

.../...

CAMPING MUNICIPAL

Chèques vacances acceptés – bons VACAF

	Du 1 ^{er} juin à fin septembre
Par personne et par nuit	4,60 €
Enfant de 3 à 12 ans*	2,90 €
Emplacement caravane ou tente + voiture ou moto	7,10 €
Emplacement tente	4,60 €
Emplacement camping- car	6,50 €
Branchement électrique	6,50€
Jeton machine à laver	5,00€
Jeton sèche- linge	4,00€
Animaux	3,00 €

- Douche adulte/enfant utilisateur hors camping : 6,00 €

- Festivaliers agréés municipalité : 3 € par personne pour 1 nuit (maximum 2 nuits, sur réservation).

Caution pour prêt :

- grille barbecue - l'unité	20 €
- adaptateur européen - l'unité	10 €
- fer à repasser	20 €
- raquette de tennis de table, ballon de sport d'équipe (basket, volley)	
l'unité.....	10 €

- Autocollant publicitaire (voir à la page des articles promotionnels)

LOCATION DE SALLES

	TARIF WEEK-END							
	(samedi et dimanche - prise des clés le vendredi après-midi et remise le lundi matin)							
	PARTICULIER		ASSOCIATION				SOCIETE	
	eudo is	non eudo is	eudo is - manifestati on gratuite	eudo is - manifestati on payante	extérieure - manifestati on gratuite	extérieure - manifestati on payante	eudo is	non eudo is
PAVILLON DES MINISTRES	373,75 €	494,50 €	220 €	420 €	504 €	630 €	504 €	648 €
THEATRE DU CHATEAU Frais régisseur en supplément	550 €	735 €	365 €	735 €	735 €	920 €	735 €	920 €
SMALA	275 €	385 €	200 €	350 €	385 €	495 €	385 €	495 €
MICHEL AUDIARD Ensemble cuisine comprise	540,50 €	724,50 €	315 €	630 €	756 €	942 €	756 €	942 €
ESPACE VENTURA			70 €	135 €	162 €	204 €	162 €	204 €
ESPACE VENTURA + CUISINE								
ESPACE MORGAN								
ESPACES MORGAN ET BOURVIL								
ESPACES MORGAN ET BOURVIL + CUISINE								

.../...

TARIF JOURNALIER EN SEMAINE

	PARTICULIER		ASSOCIATION				SOCIETE		SALONS ET PRESTATIONS PAYANTES
	eudois	non eudois	eudoise - manifestation gratuite	eudoise - manifestation payante	extérieure - manifestation gratuite	extérieure - manifestation payante	eudoise	non eudoise	Sociétés et/ou associations commerciales
PAVILLON DES MINISTRES	264,50 €	350,75 €	155 €	305 €	366 €	468 €	366 €	468 €	
THEATRE DU CHATEAU Frais régisseur en supplément	350 €	450 €	350 €	450 €	450 €	550 €	450 €	550 €	
SMALA	220 €	275 €	150 €	250 €	275 €	385 €	275 €	385 €	
MICHEL AUDIARD Ensemble cuisine comprise	408,25 €	540,50 €	235 €	470 €	564 €	708 €	564 €	708 €	1200 € par jour
ESPACE VENTURA			50 €	105 €	126 €	156 €	126 €	156 €	
ESPACE VENTURA + CUISINE	149,50 €	178,25 €	130,00 €	155,00 €	186,00 €	222,00 €	186,00 €	222 €	
ESPACE MORGAN	57,50 €	80,50 €	50 €	70 €	84 €	108 €	84 €	108 €	
ESPACES MORGAN ET BOURVIL	149,50 €	178,25 €	120,00 €	160,00 €	192 €	228 €	192 €	240 €	
ESPACES MORGAN ET BOURVIL + CUISINE	207 €	230 €	140 €	180 €	216 €	264 €	288 €	312 €	

CHAPELLE DU COLLEGE	Salons avec ventes = 720 € la semaine Manifestations payantes = 360 € par jour + chauffage du 1er novembre au 31 mars = 50 € par jour
GYMNASE rue de la République (Sans régie)	Forfait = 504 €

.../...

SALLE 2000 – LOCATION AUX ENTREPRISES :

- 50.00€ par date retenue (selon les disponibilités de la salle et l'accord de la mairie)

En cas d'intervention de l'astreinte des Services techniques, le soir et le week-end, pour non-respect du règlement intérieur des salles louées, il sera facturé 50 € pour le déclenchement et 25 € de l'heure (toute heure commencée est due).

Conditions particulières :

La gratuité pourra être octroyée en semaine (du lundi au vendredi) pour les assemblées générales des associations Eudoises. Ces assemblées générales seront tenues prioritairement à la salle 2000. Au cas où le nombre de participants prévus est supérieur à 80, l'espace Morgan et Bourvil de la salle Audiard ainsi que le Pavillon des ministres pourront être octroyés gratuitement. Dans ce cas, il sera demandé 30€ pour la cuisine.

Une fois par an les associations locales dont le siège social est situé sur la Commune d'Eu pourront louer, à demi-tarif, la salle Michel Audiard, le Pavillon des Ministres et la Smala.

POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

- Agents municipaux
(Pavillon des Ministres et Smala uniquement 1 fois par an) 120€ avec cuisine.

EN GENERAL

Pour tous les tarifs : pour une location en semaine de plusieurs journées consécutives, par journée supplémentaire, une dégressivité de 20 % sera appliquée sur le tarif de la journée précédente. Cette mesure sera applicable à toutes les salles.

Des gratuités pourront être accordées pour l'organisation de congrès, réunions spécifiques d'administration ou demandes particulières sur décision de Monsieur le Maire.

Un état des lieux écrit sera effectué à l'entrée et à la sortie de chaque réservation.

Un chèque de caution « **Dommages** » d'un montant de 400 € (quatre cents euros) ainsi qu'un chèque de caution « **Ménage** » d'un montant de 120 € (cent vingt euros) seront demandés à la signature du contrat.

Les cautions seront restituées si aucune observation n'est à formuler. Dans le cas contraire, les frais de remise en état, justifiés par la facture, seront déduits des cautions. Si les coûts de remise en état dépassaient desdites cautions, une facture de la différence sera établie au nom du locataire et il lui appartiendra de l'honorer avec ou sans l'aide de son assurance.

Pour la caution « **Ménage** », en cas de non-respect, le chèque sera conservé et le coût des heures de ménage sera facturé.

Délibération N° 2025/049/DEL/7.10

Un acompte de 50 % du montant de la location sera demandé après la signature du contrat, le solde sera demandé dans le mois qui précède la location. **Tout paiement s'effectuera au TRESOR PUBLIC à la réception des titres de recettes.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification des tarifs communaux ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

